

# Inégalités environnementales et écologiques : quelles applications dans les territoires et les services urbains ?

Mathieu Durand, Sylvvy Jaglin

## ► To cite this version:

Mathieu Durand, Sylvvy Jaglin. Inégalités environnementales et écologiques : quelles applications dans les territoires et les services urbains ?. Flux - Cahiers scientifiques internationaux Réseaux et territoires, Metropolis / Université Paris-Est Marne la Vallée 2012, N° 89-90 (3), pp.4. 10.3917/flux.089.0004 . halshs-02195462

**HAL Id: halshs-02195462**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02195462>**

Submitted on 26 Jul 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **« Inégalités environnementales et écologiques : quelles applications dans les territoires et les services urbains »**

*Mathieu Durand, Sylvie Jaglin*

La question des inégalités socio-spatiales est depuis longtemps étudiée. Celle des relations entre ces inégalités et la question environnementale l'est de façon plus récente, notamment à travers la notion d'inégalités environnementales, qui exprime le fait que les individus et groupes sociaux ne sont égaux ni dans l'exposition aux nuisances et aux risques environnementaux, ni dans l'accès aux ressources et aux aménités environnementales. Les débats autour de cette notion, son contenu, sa définition, demeurent toutefois intenses et témoignent d'approches sensiblement différentes selon les cultures politiques, les conditions historiques et socio-géographiques de l'urbanisation. Les inégalités environnementales sont par ailleurs diversement articulées, dans la littérature, aux notions d'inégalité écologique et de justice environnementale.

Ce numéro thématique de la revue *Flux* propose d'examiner, à l'échelle locale, le lien entre différentes acceptions de la notion d'inégalités environnementales et les problématiques de gestion des services et des territoires urbains. D'une part, il s'agit d'analyser les circonstances dans lesquelles l'inégale capacité des individus – ou groupe d'individus – à se protéger de certaines nuisances ou à accéder à des ressources environnementales est directement liée à un inégal accès à des services urbains et à des territoires aménagés. D'autre part, il s'agit de comprendre comment ces inégalités environnementales se combinent à des inégalités sociales en examinant où et quand elles se renforcent mutuellement, se neutralisent, voire sont déconnectées. Enfin, travailler les notions d'inégalités environnementales et/ou écologiques exige aussi d'explicitier la manière dont sont construites leurs représentations, sensibles autant que scientifiques, de préciser les méthodologies employées pour les décrire et les mesurer.

L'angle d'analyse privilégié situe d'emblée le projet : loin des grands récits sur la dévastation écologique des ressources naturelles et les catastrophes planétaires, l'approche des inégalités environnementales est ici abordée à l'échelle fine des territoires urbains habités et à travers la question de leur gestion. Tout ici est donc construit : le cadre urbain, la production et l'inégale distribution des biens et maux environnementaux, les défis de leur gestion plus équitable. La réflexion prend acte de la « rencontre des luttes sociales et écologiques » (Moreau et Gardin, 2010, p. 1) en milieu urbain comme de la complexité des combinaisons ainsi mises au jour entre des problèmes d'accès aux biens environnementaux collectivement produits (eau salubre, propreté urbaine...), d'exposition à des nuisances collectivement engendrées (bruits, pollutions...) et de responsabilités dans la production des impacts environnementaux (empreinte écologique individuelle et collective).

À partir de terrains différents, avec des approches variées, parfois même en attribuant des définitions distinctes aux inégalités environnementales et écologiques, les articles réunis pour ce numéro présentent des approches complémentaires de ces différents volets d'une réflexion générale qui excède les ambitions du présent dossier. Néanmoins, pour comprendre la façon

dont chacun de ces articles s'insère dans cette vaste réflexion, l'introduction rappelle, à partir des nombreuses publications scientifiques de ces dix dernières années, les principaux débats en cours et l'état actuel des discussions autour des notions d'inégalités environnementales et écologiques.

## **Les inégalités environnementales et écologiques : l'expression d'un besoin qui s'affirme**

Les premiers travaux cherchant à comprendre et à diagnostiquer les inégalités relatives à l'environnement en intégrant des critères sociaux ont été développés aux États-Unis autour de la notion de justice environnementale. Différents textes retracent l'histoire de cette notion (Cutter, 2006 ; Emelianoff, 2006 ; Charles *et al.*, 2007), montrant qu'elle est initiée par les revendications socio-raciales et le constat d'une exposition plus importante aux pollutions industrielles des groupes ethniques minoritaires, dès les années 1970. En France, le débat est moins centré sur la justice (et l'injustice) que sur les inégalités, l'action publique renvoyant davantage à la volonté de construire une société égalitaire à travers l'intervention étatique qu'à une volonté de réparation face aux situations d'injustice. Pour caractériser le fait que certaines populations sont plus affectées que d'autres, les notions d'inégalités environnementales et d'inégalités écologiques ont ainsi été privilégiées dans ces travaux français, souvent de façon indifférenciée, et à partir de définitions instables.

Par ailleurs, les recherches sur l'urbain ont montré que pendant longtemps, dans les relations triangulaires qui fondent le développement durable (équité sociale – économie – environnement) (1), le lien entre les dimensions sociales et environnementales est le moins étudié : « Presque rien en revanche n'est proposé, fait ou même débattu sur le troisième côté du triangle, celui qui lie les deux dimensions écologiques et sociales » (Emelianoff et Theys, 2000, p. 64). Aujourd'hui, de nombreuses recherches ont permis de rattraper ce retard, comme le montrent les textes publiés dans ce numéro thématique. Les relations entre les problématiques sociales et économiques sont très anciennes et se sont en partie construites l'une contre l'autre dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Saisi par le débat public, l'environnement a en revanche d'emblée été envisagé sous un angle économique : celui de la monétarisation de ses impacts, de la valeur économique des risques et des aménités. L'environnement est devenu un objet mercantile, alors que son approche sociale a été reléguée au second plan. Lorsque les questions sociales et environnementales sont traitées conjointement, c'est ainsi souvent pour souligner le fait que les pratiques de protection de l'environnement sont coûteuses et difficilement compatibles avec les revenus de populations vivant en situation de pauvreté. Les avancées environnementales sont alors parfois présentées comme des reculs sociaux (Éloi, 2011).

Des travaux insistent pourtant sur les situations de renforcement réciproque entre inégalités sociales et inégalités face à l'environnement (Theys, 2007). Le constat du déficit de liens entre l'environnement et la question sociale omet en effet que l'environnement a une dimension intrinsèquement sociale, puisqu'il est défini comme « le produit, le résultat, de quelque chose qui ressemblerait à des relations sociales impliquant de la matérialité, s'appliquant aux choses réelles et virtuelles » (Metzger et Peltre, 1996, p. 77). C'est précisément cette perspective qu'adopte l'article de **Ana Lucia Britto et Aduino Cardoso** dans ce numéro en envisageant les « situations d'inégalité environnementale, c'est-à-dire [...] l'interaction entre des processus environnementaux (caractéristiques géophysiques du site, du climat, etc.) et des processus sociaux (caractéristiques de la population telles que le revenu ou le niveau d'éducation) ». De nombreuses illustrations de cette étroite relation sont aujourd'hui disponibles dans la littérature internationale. Ainsi, il a été montré qu'un environnement dégradé entraîne des conditions de vies détériorées et des difficultés sociales accentuées,

fragilisant davantage encore les populations les plus vulnérables (Lee, 2006). À l'inverse, un des défis posés par les éco-quartiers des villes du Nord et du Sud est aujourd'hui celui de l'accessibilité sociale à la qualité environnementale (Da Cunha, 2011). La relation entre société et environnement a aussi été récemment introduite avec force dans le débat international, notamment dans les nombreux documents traitant du changement climatique et de ses conséquences (UNDP, 2007) : à partir d'approches macro, agrégeant les données à des échelles régionales, ou continentales, voire mondiales, ces travaux soulignent les inégalités sociales face aux dérèglements climatiques et le fait que les populations et les territoires les plus pauvres sont particulièrement fragilisés et vulnérables.

Le parti pris de ce numéro de *Flux* est d'examiner ces relations à une échelle locale, en privilégiant une entrée par les services et les territoires urbains. Les inégalités relatives à l'environnement sont en effet particulièrement perceptibles dans les villes comme le rappellent Laigle (2004) – « les inégalités écologiques sont des inégalités territoriales » (p. 12) – et Theys (2002) – « l'approche territoriale n'a pas en effet pour seul avantage d'être concrète et d'essayer de trouver des solutions pragmatiques à des problèmes de la vie quotidienne. Elle est aussi la seule à pouvoir prendre en compte un enjeu central qui est celui de l'intégration des inégalités sociales et écologiques » (p. 7). À l'échelle d'une ville, les politiques sociales sont souvent intégrées de façon très ancienne aux politiques de développement économique et à l'urbanisme, tandis que l'environnement est longtemps demeuré une préoccupation secondaire. Il est désormais bien plus présent mais, érigée en avantage compétitif et en argument de marketing (le *greenwashing* étant désormais fort bien maîtrisé par les équipes municipales), l'excellence environnementale et paysagère est à son tour soupçonnée d'alimenter la division sociale des espaces urbains au Nord (Béal *et al.*, 2011) et au Sud (Carman, 2011 ; *Flux* n°87). Examiner la diversité de ces nouvelles modalités d'articulation entre société et environnement dans les villes, les qualifier, les mesurer, les discuter requièrent un travail empirique important et exigeant : ce numéro de la revue *Flux* entend participer à cet effort.

## **Les inégalités environnementales et écologiques : des définitions fluctuantes**

Travailler sur les inégalités environnementales à travers l'exemple des territoires et des services urbains est doublement important : pour produire une connaissance scientifique sur des situations socio-environnementales diverses qui concernent des fractions toujours croissantes des populations, mais aussi pour les nommer et les rendre visibles au public et aux politiques. « Le politique ne saurait être tenu responsable de problèmes non encore établis, non établis car non investis par la recherche scientifique » (Emelianoff, 2006, p. 1). Cet effort a néanmoins mis en évidence des discordances, glissements, confusions sémantiques entre plusieurs notions qui méritent l'attention.

Des chercheurs se sont ainsi attachés à distinguer, définir et préciser les inégalités environnementales et écologiques. Il s'agit en réalité d'inégalités socio-écologiques et socio-environnementales, c'est-à-dire « des inégalités sociales face à l'environnement » (Chaumel et La Branche, 2008, faisant référence aux travaux de Theys). Les inégalités écologiques ont tout d'abord été définies comme « un cumul des inégalités sociales, des inégalités d'accès à la qualité du cadre de vie et des inégalités dans l'exposition aux nuisances urbaines et aux risques (industriels, naturels...) » (Laigle, 2004, p. 11). Cette définition insiste sur l'empilement des inégalités environnementales et sociales, leur commune contribution à une « trappe écologique ». Le Comité Français pour le Sommet Mondial du Développement Durable de 2002 avait donné une définition similaire à cette notion, notant que « le champ des "inégalités écologiques" est en fait fort étendu et recouvre aussi bien une exposition aux risques naturels et techniques, une dégradation de la qualité de vie, une privation relative de

certains biens et services communs allant jusqu'à un accès restreint ou altéré à des ressources vitales ».

Cette approche des inégalités écologiques est cependant remise en question par des travaux qui lui préfèrent, pour caractériser ces situations de cumul, la notion d'inégalités environnementales, et réservent la notion d'inégalités écologiques à la prise en compte de la différenciation des droits à polluer. Cette confusion entre les deux termes est fréquente, notamment chez les premiers auteurs ayant abordé le sujet. Ainsi Theys et Emelianoff ne donnaient pas la même définition des inégalités écologiques dans les années 2000 que celle qu'ils en font actuellement. Ils leurs attribuaient alors une définition aujourd'hui acceptée comme étant celle des inégalités environnementales : « On sait très bien [...] qu'il existe en matière d'environnement de profondes "inégalités écologiques", des différences considérables d'exposition aux risques ou d'accès aux ressources ; et il est clair que celles-ci ne sont pas indépendantes des autres formes d'inégalités sociales – inégalités de revenu, d'emploi ou de consommation » (Emelianoff, Theys, 2000, p. 71).

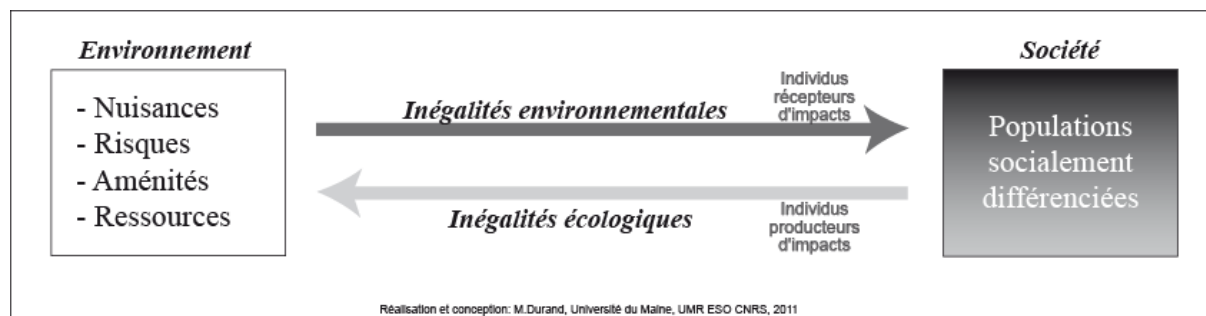
Les doutes sur le sens à donner aux termes utilisés se matérialisent dans l'évolution rapide des définitions et dans l'effervescence des publications autour de ce sujet depuis dix ans. La plupart des articles posent d'emblée la question de la définition des inégalités écologiques (Zaccaï et al., 2007 ; Bellan *et al.*, 2007 ; Chaumel et La Branche, 2008). Ces publications tentent notamment de clarifier la distinction entre inégalités écologiques et inégalités environnementales tandis que d'autres appellent à combler le « déficit fréquent d'explication des notions clefs utilisées (disparités, inégalités, injustices, iniquités, vulnérabilités...) » (Faburel, 2010, p. 4).

Ces ambiguïtés sont en partie provoquées par le choix très critiqué du mot « écologique » pour définir ce type d'inégalités comme le montre la vive opposition d'abord suscitée par l'utilisation de ce terme. Plusieurs articles sont ainsi revenus sur la définition originelle de l'écologie afin de questionner l'adéquation du terme et de l'idée. Comme le signalent Bellan *et al.* (2007), « l'écologie » est à l'origine une science naturelle, définie par Haeckel en 1866 comme étant une « science de l'habitat », désignant « la science globale dont l'objet est l'étude des interactions des êtres vivants avec leur environnement ». Cet article remet en cause l'utilisation « fourre-tout » du terme « écologique » pour désigner divers types d'inégalités et suggère de le conserver pour qualifier des inégalités face au « milieu naturel » (Bellan *et al.*, 2007). Toutefois, l'émergence de la question environnementale dans le débat public a induit des glissements sémantiques, le terme « inégalité écologique » correspondant parfois à une « convention de langage » (Diebolt *et al.*, 2005). L'écologie est devenue symbole de militantisme, d'action citoyenne, avant de devenir une écologie politique. Cette écologie n'a plus grand-chose à voir avec l'étude de l'habitat des êtres vivants de Haeckel, mais se réfère davantage à une demande de protection environnementale anthropocentrée. Avant même ces évolutions récentes, les sociologues de l'école de Chicago avaient adapté la notion pour travailler sur une « écologie urbaine » tentant de comprendre les évolutions des sociétés et de la morphologie des villes. Plus récemment, l'écologie urbaine a pu être appréhendée comme une démarche d'intégration des préoccupations environnementales dans les questions urbaines « traditionnelles » (Coutard et Levy, 2010). Ces réinterprétations de l'écologie par divers courants de pensée en montrent aussi la richesse et invitent à considérer avec attention les appropriations et innovations scientifiques récentes qu'elle continue de susciter.

Parmi celles-ci, la distinction entre inégalités « environnementales » et inégalités « écologiques » est intéressante. Quelques publications ont eu tendance à incorporer les inégalités environnementales dans les inégalités écologiques, faisant de ces dernières un

concept plus large, alors que d'autres textes, sur lesquels nous nous appuyons ci-dessous, optent aujourd'hui pour une distinction stricte entre les deux, permettant ainsi de clarifier chaque notion (voir figure).

Figure n°1. **La distinction entre les inégalités environnementales et les inégalités écologiques**



Dans cette perspective, les inégalités environnementales expriment « l'idée que les populations ou les groupes sociaux ne sont pas égaux face aux pollutions, aux nuisances et aux risques environnementaux, pas plus qu'ils n'ont un accès égal aux ressources et aménités environnementales » (Emelianoff, 2006, p. 36). Ces inégalités considèrent l'individu comme un récepteur d'impacts environnementaux, positifs ou négatifs : les disparités de distribution de ces impacts au sein d'une population fondent l'inégalité environnementale. La capacité différenciée de chaque individu ou groupe d'individus à choisir son lieu de résidence, à supprimer les nuisances ou à s'y adapter est un facteur aggravant de cette inégalité qui « met en jeu des différences d'exposition, de perception et de capacités de protection d'une part, et d'autre part, d'accès aux ressources et aménités environnementales, la plupart du temps par la médiation de politiques publiques » (Emelianoff, 2010, p. 223).

Dans ce binôme, les perspectives d'analyse des inégalités écologiques complètent celles relatives aux inégalités environnementales en prenant en compte les impacts de l'homme sur l'environnement. Les inégalités écologiques se fondent ainsi sur l'idée que chaque individu a une empreinte écologique (2) plus ou moins importante en fonction de sa richesse économique. Les modes de consommation, les modes d'habiter de chacun ont un impact sur les écosystèmes (locaux et mondiaux) en termes de prélèvement de ressources naturelles et de pollution (épuisement de la capacité auto-épuratrice du milieu). Il s'agit finalement d'une empreinte écologique différenciée selon les groupes humains, d'une « inégalité d'impacts écologiques » (Emilianoff, 2009). Le comportement des individus influence en effet la capacité de charge de l'environnement en y prélevant plus ou moins de ressources et en le contaminant de façon plus ou moins importante. En résumé, dans cette acception, les inégalités environnementales qualifient les inégalités sociales d'accès aux maux et aux biens environnementaux (Emelianoff, 2006), tandis que les inégalités écologiques renvoient aux émissions de polluants et à l'inégale distribution des droits à polluer (Emelianoff, 2010). Elles sont la conséquence de l'émission différenciée de polluants de la part des populations, cantonnant la réception des nuisances, des risques, des ressources et des aménités aux inégalités environnementales.

Certains auteurs des textes de ce numéro reviennent de façon claire sur ces enjeux épistémologiques. **Guillaume Faburel**, après avoir rappelé les bases des débats français actuels, et leur filiation avec les courants d'étude étasuniens sur la justice environnementale,

reprend la définition des inégalités « écologiques » proposée par le Comité Français pour le Sommet Mondial du Développement Durable de 2002 mais préfère conserver la notion d'inégalités « environnementales ». Dans le même temps, il introduit le concept « d'inégalités écologiques de développement », qu'il lie à celui de « dette écologique », les deux notions étant essentiellement utilisées dans des analyses d'échelle planétaire. Le texte de **Mathieu Durand** défend au contraire l'idée que les notions d'inégalités environnementales et écologiques ainsi que leur distinction méthodologique sont particulièrement utiles pour décrypter les situations d'inégalité à l'échelle locale infra-urbaine.

### **Utiliser les inégalités écologiques et environnementales pour interpréter la gestion des territoires et des services urbains**

La distinction entre les deux notions permet de spécifier le sens des impacts entre l'environnement et la société : les inégalités environnementales correspondent à des impacts (positifs ou négatifs) différenciés de l'environnement sur les populations, alors réceptrices de « biens » ou de « maux » environnementaux, alors qu'au regard des inégalités écologiques, ces populations sont productrices d'impacts sur l'environnement à travers leurs actes de consommation ou à travers la pollution qu'elles émettent.

Plus précisément, cette distinction permet de préciser le point de vue privilégié pour étudier ces impacts : les biens et les maux environnementaux ici concernés (qualité sanitaire de l'eau et de l'air, propreté, aménités paysagères..., d'un côté, pollutions chimiques, olfactives et sonores, contaminations des ressources naturelles, dangerosité et dégradation des espaces de vie..., de l'autre) étant tous à la fois « produits » et « reçus », mais pas toujours dans les mêmes lieux ni par les mêmes groupes de population, il est pertinent d'isoler analytiquement les processus de production d'un côté, ceux de réception de l'autre, pour ensuite en examiner les interactions. Constaté empiriquement que les inégalités écologiques et les inégalités environnementales affectent souvent négativement les mêmes catégories de populations socialement défavorisées ne permet pas, en effet, de comprendre leurs mécanismes de production ni les conditions et conséquences localisées de leurs imbrications. Si le texte de Mathieu Durand illustre un cas exemplaire de cumul négatif au détriment des populations pauvres, celui d'**Issa Sory et Bernard Tallet** témoigne d'une géographie des nuisances liées aux décharges plus contre-intuitive qui épargne, pour l'essentiel, les quartiers les moins consolidés et les plus périphériques. D'autres situations urbaines pourraient être évoquées dans lesquelles l'ampleur des impacts écologiques sur l'environnement urbain ne suit pas la courbe des revenus. Ainsi, dans de nombreuses villes du Sud, les progrès spectaculaires réalisés en matière de sobriété énergétique par les entreprises d'appareils électroménagers permettent aux ménages riches de réduire leur consommation électrique quand d'autres, plus pauvres, dépendent d'équipements obsolètes et particulièrement gourmands. Ailleurs, la modernisation écologique des systèmes d'assainissement collectif permet de réduire l'impact des rejets d'eaux grises sur l'environnement dans les quartiers raccordés tandis que les vastes quartiers pauvres continuent de polluer les nappes au moyen de fosses et de puits perdus mal entretenus. Les modalités précises d'articulation entre inégalités écologiques, environnementales et socio-économiques restent donc à décortiquer à l'échelle locale.

Pourtant, il faut bien reconnaître que les travaux existants peinent encore à analyser ensemble ces trois dimensions. Le courant de recherche sur les inégalités socio-environnementales, à l'échelle locale, est de loin le plus consolidé : les recherches concernant la justice spatiale, les différences d'expositions aux risques ou aux pollutions entrent dans ce cadre. La caractérisation des inégalités socio-écologiques à une telle échelle est moins répandue, bien qu'un certain nombre de recherches aient porté sur les inégalités écologiques

en ville depuis le début des années 2000. Plusieurs revues ont consacré un numéro thématique à l'une ou l'autre de ces approches récemment, parmi lesquels : *Écologie et Politique* (numéro intitulé « Des inégalités écologiques parmi les hommes », 2007), *Développement Durable et Territoires* (dossier n° 9 « Inégalités écologiques, inégalités sociales », 2007), *Espace Populations Sociétés* (« Populations, vulnérabilités et inégalités écologiques », 2008), ou encore la revue *justice spatiale - spatial justice* (dossier thématique « Justice spatiale et environnement », n° 2, 2010). Avant cette date, l'idée d'inégalités écologiques était davantage prise en compte à l'échelle mondiale et était sous-jacente dans les travaux sur la « dette écologique », notion développée à partir des années 1990 (Emelianoff, 2009). L'application croisée des paradigmes d'inégalités environnementales et d'inégalités écologiques à une échelle locale est donc relativement récente et nécessite un approfondissement des méthodologies utilisées.

À l'instar de cette production scientifique, les textes proposés dans ce numéro sont principalement centrés sur les inégalités environnementales. Il est intéressant de noter, en contrepoint du rappel des débats et controverses de la dernière décennie, que tous les auteurs retiennent une conception convergente des inégalités environnementales, sans toutefois toujours en donner une définition explicite. Issa Sory et Bernard Tallet parlent ainsi « d'inégalités d'accès au service de collecte des déchets et d'exposition à ses nuisances » ; **Zoé Lejeune, Thomas Chevau et Jacques Teller**, reprenant les définitions de Theys, évoquent une « forme spécifique d'inégalité sociale qui concerne soit l'exposition aux pollutions ou aux risques, soit l'accès à la nature ou aux aménités urbaines ou rurales » ; ou encore **Franck Poupeau**, s'inspirant des travaux de Chaumel et La Branche, note qu'elles « englobent à la fois des inégalités d'accès aux biens élémentaires, des inégalités face aux risques ». Tous précisent que la capacité des populations à mobiliser les acteurs publics en faveur de la protection de leur environnement local fait également partie intégrante de ces inégalités. Les textes de ce numéro dissocient donc les inégalités environnementales d'un différentiel de réception des risques et des nuisances, d'une part, d'aménités et de ressources, d'autre part. Même le texte de **Xavier Desjardins et Lucile Mettetal**, qui n'était initialement pas centré sur la question des inégalités environnementales, donne une grande importance au contenu de cette notion en parlant « d'accès aux ressources essentielles » concernant la question de l'énergie nécessaire aux périurbains (chauffage et déplacements). C'est cette double relation aux biens et aux maux environnementaux qui caractérise donc l'identification et la mesure des inégalités environnementales.

Au-delà de la relative convergence des définitions adoptées par les textes de ce numéro, la plupart soulignent également l'inadaptation partielle des données à disposition pour mesurer les inégalités environnementales et les inégalités écologiques. La moitié des textes cherche pour cela à s'appuyer sur des données spatialisées, afin d'offrir une cartographie des inégalités (Durand ; Lejeune, Chevau et Teller ; Poupeau, ainsi que Sory et Tallet). Cette cartographie des inégalités permet dans certains cas de partir de données directement liées à la présence de nuisances environnementales (des mesures de bruit, d'inconfort thermique) ou d'aménités (présence d'espaces verts, collecte des déchets). Dans d'autres cas, en l'absence de données effectives de nuisances, les auteurs mettent en valeur des données indirectes. C'est notamment vrai pour les textes concernant les pays du Sud, où la faiblesse des données oblige à se replier sur des indicateurs de second ordre. Les nuisances relatives aux déchets ne sont ainsi pas démontrées par une étude épidémiologique mais repérées par les proximités induites par la localisation des décharges sauvages, des centres de collecte, des déversoirs, etc. (Durand ; Sory et Tallet). Lorsque ce n'est pas une base cartographique qui est mobilisée, c'est une base statistique importante comme dans le texte d'**Isolde Devalière et Pierrette Briand**. Le manque de données appropriées pour mesurer les inégalités environnementales est



de la même manière pointée du doigt, puisque les données sociales comme les données environnementales n'ont pas été conçues pour être articulées entre elles : faute de variable directe, il faut donc souvent chercher à s'appuyer sur d'autres données. Or, seul un constat précis et mesuré des inégalités permettrait aux responsables publics de concevoir des mesures et des politiques appropriées. Il permettrait également « de comprendre en quoi les capacités des individus et groupes à se protéger de certains risques, de certaines pollutions ou nuisances, autant qu'à accéder à des ressources environnementales, constitueraient à ce jour le cœur de telles injustices, pleinement socio-environnementales » (Faburel).

Au-delà des données statistiques ou géoréférencées, les travaux sur les inégalités environnementales ont bien montré l'importance de s'appuyer sur des savoirs profanes pour en saisir toute l'ampleur (Laigle, 2004 ; Emelianoff, 2006). Les textes présentés font donc également appel à une approche très qualitative de ces inégalités, puisque « le seul croisement descriptif des dotations et/ou pressions environnementales et des caractéristiques sociales des espaces, ne suffit pas à rendre compte non seulement des processus à l'œuvre, mais aussi de la multiplicité des facteurs qui interviennent dans leur construction » (Faburel, 2008, cité dans le texte de Lejeune, Chevau et Teller). Ce dernier point explique que certains auteurs ont cherché à différencier les nuisances statistiques (centrées sur l'exposition et l'accès) des nuisances perçues et ressenties exprimant le « vécu » d'inégalités ayant parfois des conséquences sociales importantes (Devalière et Briant). Ces travaux sont souvent réalisés au moyen d'entretiens qualitatifs venant compléter des données quantitatives de terrain (Faburel). Poupeau évoque aussi, dans sa note de recherche, une nécessaire « remontée » des échelles pour caractériser les inégalités environnementales depuis le niveau ethnographique jusqu'au territoire urbain dans son ensemble.

Dans un contexte de définitions théoriques instables et de données disponibles inadaptées, les recherches présentées dans ce numéro témoignent toutes de la nécessité d'en revenir au terrain avec des protocoles empiriques rigoureux et adaptés. C'est ainsi que Devalière et Briant, à partir des définitions de la précarité énergétique du Grenelle de l'environnement, Durand, en s'appuyant sur les définitions des inégalités environnementales et écologiques d'Emelianoff, Lejeune, Chevau et Teller sur celles de Laigle et Oelher (2004), s'efforcent de construire « des indicateurs robustes, pérennes et admis par tous » (Devalière et Briant).

## **Des inégalités évidentes pour des phénomènes parfois contradictoires**

Tous les auteurs ont noté le caractère *a priori* évident du constat des inégalités environnementales. Or, le détail de leur analyse montre que les logiques de production et de distribution socio-spatiale de ces inégalités ne sont pas toujours aussi simples. Ces observations ont été réalisées sur la base de huit études de cas, relatives à des terrains et à des objets différents. Il est toutefois intéressant de noter que deux grandes catégories d'études ressortent clairement de ces travaux.

Une première série de travaux concerne la question du logement en Europe. Dans une première approche très ample de la question des inégalités environnementales, Guillaume Faburel s'appuie ainsi sur des exemples empiriques traitant de l'impact des infrastructures routières sur les nuisances sonores à l'intérieur des logements en région Île-de-France, ajoutant le confort acoustique à celui du confort thermique comme vecteur d'analyse des inégalités environnementales. Puis trois textes abordent la question des inégalités socio-environnementales à travers la précarité énergétique et la qualité du logement en France et en Belgique (Desjardins et Mettetal ; Devalière et Briant ; Lejeune, Chevau et Teller). Ils privilégient l'échelle du logement pour apprécier les conditions d'accès au confort intérieur et, inversement, d'exposition aux nuisances thermiques et sonores. Ces questions de recherche

sont dictées par une actualité particulièrement sensible en lien avec la hausse des prix de l'énergie et les injonctions à la sobriété énergétique, elles-mêmes reliées aux défis du pic pétrolier et du changement climatique global. Certains de ces auteurs élargissent leur réflexion à l'accès aux aménités extrinsèques au logement en introduisant l'accès à la mobilité (Desjardins et Mettetal ; Lejeune Chevau et Teller), ainsi qu'aux espaces verts (Lejeune, Chevau et Teller).

Un deuxième ensemble de textes, portant sur les pays du Sud, est centré sur l'accès aux services urbains et leur gestion : les déchets, l'assainissement, l'eau potable (Durand ; Poupeau ; Sory et Tallet). Les services « environnementaux » représentent en effet des enjeux particulièrement sensibles dans ces villes, dont la croissance démographique et spatiale très rapide a depuis plusieurs décennies été source de grandes difficultés pour adapter les réseaux de desserte. Ils sont souvent emblématiques de la pauvreté de certaines villes ou de certains quartiers. Les travaux sur les inégalités environnementales permettent de renouveler le constat ancien des disparités socio-économiques et spatiales urbaines et de compléter l'analyse de leurs processus de production, de reproduction ou transformation, en lui adjoignant par exemple la notion de « transferts de risques » (3) à une échelle métropolitaine (Durand, 2010). Un quatrième texte portant sur les pays du Sud aborde la question de l'occupation des berges des cours d'eau urbains comme vecteurs d'inégalités (Britto et Cardoso). Ce texte ne concerne plus l'exposition aux risques anthropiques de pollution, mais aux risques naturels d'inondation et la question centrale n'est plus celle de l'accès aux services, mais de l'accès au logement ou, plus précisément, de l'accès au sol constructible. Cette problématique, particulièrement sensible dans les villes en développement à forte croissance, où l'urbanisation non administrée de vastes espaces expose des effectifs de population significatifs à des risques environnementaux mal maîtrisés (inondations, coulées de boue, effondrements, etc.) a fait l'objet de nombreux travaux récents (Texier, 2009 ; Sierra, 2009). Des approches similaires ont aussi été développées dans le contexte de pays du Nord (Beucher et Rode, 2009), mais n'ont pas fait l'objet d'une contribution dans ce numéro.

On observe donc une dissymétrie claire dans le contenu thématique des études empiriques sur les inégalités environnementales selon que le travail porte sur les pays dits « développés » ou « en développement ». Ces différences ont des causes plurielles qui mériteraient sans doute approfondissement. Retenons ici trois des constats auxquels elles donnent lieu.

En premier lieu, des différences proviennent à l'évidence des choix des chercheurs et sont donc construites à partir des priorités qu'ils entendent exposer. Franck Poupeau ne dit pas autre chose lorsqu'il appelle la recherche à médiatiser les interdépendances environnementales entre quartiers riches et pauvres pour interpeller les pouvoirs publics. En fonction des lieux et des moments, les conditions d'émergence d'un environnementalisme militant varient et contribuent très différemment à la définition et à la contestation des inégalités mais dans de très nombreuses villes, notamment du Sud, mais pas seulement, la mise en évidence des inégalités environnementales a besoin de médiations. On rejoint ici le constat de Moreau et Gardin à propos d'études portant sur la gestion des ressources naturelles en milieu rural subsaharien : « aucune voix ne semble s'élever pour dénoncer ces processus d'exclusion en cours associés à l'environnement [...] Aucune voix de protestation, si ce n'est celle des auteurs mêmes de ces textes. Dans les Suds profonds africains, la justice environnementale n'est donc pour l'heure au mieux qu'un courant académique » (Moreau et Gardin, 2010, p. 4). En fonction des contextes urbains et des aires géo-économiques d'étude, les chercheurs ciblent ainsi différemment ce qu'ils considèrent être les inégalités environnementales les plus manifestes, les plus intolérables, les plus urgentes à corriger et les actions publiques les plus pressantes : ici, la production de biens publics par les services

collectifs essentiels ; là, la lutte contre les ségrégations socio-environnementales et la précarité des ménages.

Les différences constatées sont aussi le fruit des perceptions et des attentes exprimées des populations, de leurs représentants ou de certains intérêts en leur sein. Là encore, nulle évidence. L'inconfort thermique ressenti est une donnée très significative, comme le montrent Devalière et Briand, mais il se combine à des variables individuelles et familiales, économiques et culturelles, ou encore de genre de telle manière que l'interprétation en termes d'inégalités socio-environnementales est difficile. Des nuisances bien visibles et connues des populations peuvent ne pas être vécues comme telles, par exemple parce qu'elles sont indissociables, en l'état actuel des conditions techniques et économiques, de la production d'emploi et de revenus. C'est ce que montre l'exemple de la gestion informelle des déchets à Lima (Durand) et à El Alto (Poupeau). L'absence d'une aménité (propreté urbaine) et des nuisances associées (décharges) peut masquer d'autres impacts environnementaux indirects et plus difficiles à appréhender par les populations : c'est le cas dans les périphéries non loties et peu denses de Ouagadougou, où l'absence de service des déchets « protège » les habitants certes des nuisances des décharges mais les expose aux risques de contamination des sols et de pollution de l'air dans les maisons et leurs abords en raison des pratiques individuelles de substitution (enfouissement et incinération) (Sory et Tallet). Le bilan des inégalités environnementales ne peut donc à l'évidence s'appuyer sur la seule satisfaction environnementale des ménages, même si la prise en compte de celle-ci, la construction d'une complémentarité opératoire entre inégalités perçues et mesurées, restent un défi pour l'action publique (Faburel).

Enfin, les différentes approches retenues dans les textes de ce dossier confirment la complexité des articulations entre question sociale et question environnementale/écologique dont le contenu (cumul, compensation, déconnexion) est très variable et dont les interprétations sont fortement influencées par les échelles temporelles et spatiales de l'analyse. À Lima, où les déchets sont transférés vers les quartiers les plus pauvres dépourvus de service de collecte, les inégalités se cumulent (Durand) ; la précarité énergétique dans le logement concerne la plupart du temps les populations les plus pauvres (Desjardins et Mettetal ; Devalière et Briant ; Lejeune, Chevau et Teller). À Ouagadougou, le constat est plus nuancé puisque les infrastructures polluantes de stockage des déchets concernent surtout des quartiers lotis peuplés de petites couches moyennes et non les quartiers pauvres (Sory et Tallet). De même à El Alto, où les inégalités environnementales s'expriment surtout dans les « zones dotées d'un équipement minimal (borne-fontaine, par exemple), et où les chefs de familles possèdent plutôt un emploi sinon stable du moins régulier. On peut penser qu'inversement, les ménages les plus précaires, situés dans les quartiers les plus démunis, ont d'autres préoccupations immédiates, et plus urgentes » (Poupeau). Il existe aussi parfois des couplages plus surprenants entre inégalités environnementales et sociales, montrant que la « suprématie environnementale du groupe socio-urbain aisé » n'est pas systématique. Lejeune, Chevau et Teller montrent ainsi que l'accès à l'aménité transport collectif est, dans le cas étudié, négativement corrélé au revenu, les populations socialement défavorisées étant ici mieux desservies. Desjardins et Mettetal reprennent et nuancent ce constat dans leur étude sur le périurbain. On peut, il est vrai, s'interroger sur le caractère « aménité » d'un transport public collectif, souvent choisi par absence de capacité à se doter d'un mode de transport personnel, mais cette situation évolue avec l'augmentation du coût de l'énergie et la prise de conscience environnementaliste. De manière générale, « le recouvrement des discriminations sociales et environnementales ne se [laisse] pas facilement circonscrire et territorialiser » (Moreau et Gardin, 2010, p. 13), d'autant moins que les inégalités environnementales ne sont ni homogènes ni statiques (Faburel, 2010). Leur affaiblissement d'un côté peut engendrer leur

renforcement d'un autre. Leur réduction peut induire des effets sociaux ou environnementaux indésirés. Faburel note par exemple la contradiction entre les proches banlieues parisiennes pauvres, plutôt bien dotées en aménité « accessibilité » (comme évoqué précédemment avec l'exemple de Lejeune, Chevau et Teller), mais qui souffrent pourtant des nuisances relatives à ces infrastructures de transport. Durand met en avant le fait que les inégalités environnementales liées à la gestion des déchets à Lima facilitent, dans une certaine mesure, le fonctionnement urbain, puisque les nuisances principalement supportées par les populations les plus pauvres s'accompagnent d'un recyclage bénéfique à l'échelle de la ville et producteur de revenus pour les pauvres. C'est toute la complexité de cette « vulnérabilité environnementale » définie par Britto et Cardoso, au croisement entre la vulnérabilité sociale et les risques environnementaux (4), qui doit être appréciée par des données mesurées, d'un côté, confrontée aux données qualitatives « situées » sur la satisfaction, le vécu et les perceptions des habitants, de l'autre.

L'objectif des textes réunis dans ce numéro est de montrer que les notions d'inégalités environnementales et d'inégalités écologiques, maniées à différentes échelles de temps et d'espace, éclairent utilement la manière dont les politiques publiques locales impactent la distribution des coûts et bénéfices urbains, comment elles contribuent à plus ou moins de justice socio-environnementale dans les villes. Reste que l'analyse et la mesure de ces inégalités environnementales doivent encore être affinées, avant « de montrer en quoi les réflexions engagées [...] pourraient laisser entrevoir, sous certaines conditions pour l'évolution des [...] répertoires de l'action urbaine, la perspective d'une ville durable » (Faburel).

*Mathieu Durand est Maître de conférences en Aménagement de l'espace et Urbanisme à l'Université du Maine (Département de Géographie) et chercheur au laboratoire Espaces et Sociétés (UMR ESO 6590 CNRS)  
Mathieu.Durand@univ-lemans.fr*

Sylvy Jaglin est Professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et chercheur au Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (Latts, UMR CNRS 8134)  
Jaglin@enpc.fr

### Notes

(1) Le développement durable est également présenté comme « une solution à la triple crise économique, environnementale et sociale que connaissent nos sociétés » (Aubertin et Vivien, 2010, p. 9). Cet ouvrage propose de réhabiliter en français le terme de « développement soutenable », tel qu'il est utilisé en anglais ou en espagnol, lui trouvant un sens plus fort et moins « conservateur » que celui de développement durable.

(2) L'empreinte écologique « nous permet d'évaluer la consommation des ressources et les besoins d'absorption des déchets d'une population humaine ou d'une économie » (Wachernagel et Rees, 1999, p. 29).

(3) Notion notamment citée par Durand et, Sory et Tallet.

(4) Sur le modèle de la définition des risques comme étant le croisement de l'aléa et de la vulnérabilité.

### Bibliographie

Aubertin C., Vivien F.-D., 2010, *Le développement durable*, Paris : La documentation

française

- Béal V., Charvolin F., Moret Journal C., 2011, « La ville durable au risque des écoquartiers », *Espaces et sociétés* n°147 (2011/2), p.77-97.
- Bellan G., Bellan-Santini D. et Dauvin J.-Cl., 2007, « À propos de quelques utilisations des termes « Inégalités écologiques » : simples impropriétés de langage ou accaparement abusif ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 9 : Inégalités écologiques, inégalités sociales, mis en ligne le 03 mai 2007, consulté le 19 novembre 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/3426>
- Beucher S., Rode S., 2009, « L'aménagement des territoires face au risque d'inondation : regards croisés sur la Loire moyenne et le Val-de-Marne », *Mappemonde* n° 94 (2-2009), <http://mappemonde.mgm.fr/num22/articles/art09202.html>
- Carman M., 2011, « La construction sociale de l'environnement à partir des conflits sociaux à Buenos Aires », *Espaces et sociétés*, n° 146, pp. 17-33.
- Charles L., Emelianoff C., Ghorra-Gobin C., Roussel I., Roussel F.-X., Scarwell H., 2007, « Les multiples facettes des inégalités écologiques », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 9 : Inégalités écologiques, inégalités sociales, mis en ligne le 28 août 2007, consulté le 20 novembre 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/3892>
- Chaumel M., La Branche S., 2008, « Inégalités écologiques : vers quelle définition ? », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2008/1 | 2008, mis en ligne le 01 juin 2010, consulté le 20 novembre 2012. URL : <http://eps.revues.org/index2418.html>
- Comité Français pour le Sommet Mondial du Développement Durable Johannesburg 2002, 2002, *Livre Blanc des acteurs français du développement durable*, Paris : Premier ministre
- Coutard O. et Lévy J.-P., 2010, *Écologies urbaines*, Paris : Editions Economica
- Cutter S., 2006, *Hazards, Vulnerability and Environmental Justice*, Londres: Sterling
- Da Cunha A., 2011, « Les écoquartiers, un laboratoire pour la ville durable: entre modernisations écologiques et justice urbaine », *Espaces et sociétés*, n° 144-145, pp. 193-200.
- Diebolt W., Helias D., Bidou D., Crepey G., 2005, *Les inégalités écologiques en milieu urbain*, rapport de l'inspection générale du ministère de l'Écologie et du Développement durable
- Durand M., 2010, *La gestion des déchets et les inégalités environnementales et écologiques à Lima : entre vulnérabilité et durabilité*, Thèse de doctorat, Rennes : Université de Rennes 2
- Éloi L., 2011, *Social-Écologie*, Paris : Flammarion
- Emelianoff C., 2006, « Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales ? », *ESO Travaux et Documents*, n°25, déc., Rennes, pp. 35-43.
- Emelianoff C., 2009, *Développement durable*, dans « Dictionnaire de l'aménagement du territoire », Paris : Belin, pp. 133-182.
- Emelianoff C., 2010, « Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales ? », in : Djellouli Y., Emelianoff C., Bennis A., Chevalier J. (dir.), *L'étalement urbain, un processus incontrôlable ?*, Rennes : PUR, coll. Espace et Territoires, pp. 221-234.

- Emelianoff C., Theys J., 2000, « Les contradictions de la ville durable », in : Theys J., *Développement durable, villes et territoires, innover et décloisonner pour anticiper les ruptures*, Paris : CPVS, pp. 53-74.
- Faburel G., 2008, « Les inégalités environnementales comme inégalités de moyens des habitants et des acteurs territoriaux : pour que l'environnement soit un facteur réel de cohésion urbaine », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2008/1 | 2008, mis en ligne le 01 juin 2010, consulté le 20 novembre 2012. URL : <http://eps.revues.org/index2430.html>
- Faburel G., 2010, « La ville à l'épreuve de la justice et des inégalités environnementales », communication, *Premières journées du Pôle Ville* (Université Paris Est), Atelier *Représentations sociales de l'espace urbain*, 22 janvier
- Laigle L. et Oehler V., *Les enjeux sociaux et environnementaux du développement urbain, la question des inégalités écologiques*, Rapport final, CSTB, Paris
- Laigle L., 2004, *Les enjeux sociaux et environnementaux du développement urbain : la question des inégalités écologiques*, Paris : PUCA-MELT
- Lee K. N., 2006, "Urban sustainability and the limits of classical environmentalism", *Environment and urbanization*, 18 (1), pp. 9-22.
- Metzger P., Peltre P., 1996, « Programme "environnement urbain" : État d'avancement et réflexions problématiques », *Nature, Sciences et Société*, n°4 (3), pp. 70-80.
- Moreau S., Gardin J., 2010, « Manifestement... Introduction au dossier thématique Justice spatiale et environnement », in *justice spatiale/spatial justice*, n°2, revue en ligne : <http://www.jssj.org/archives/02/05.php#a>
- Sierra A., 2009, « Espaces à risque et marges : méthodes d'approche des vulnérabilités urbaines à Lima et Quito », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Dossiers, Vulnérabilités urbaines au sud, article 456, mis en ligne le 14 mai 2009, consulté le 20 novembre 2012. URL : <http://cybergeo.revues.org/22232> ; DOI : 10.4000/cybergeo.22232
- Texier P., 2009, *Vulnérabilité et réduction des risques liés à l'eau dans les quartiers informels de Jakarta (Indonésie) : réponses sociales, institutionnelles et non institutionnelles*, Thèse de doctorat, Université de Paris 1
- Theys J., 2002, « L'approche territoriale du « développement durable », condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable, mis en ligne le 23 septembre 2002, consulté le 19 novembre 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1475>
- Theys J., 2007, « Pourquoi les préoccupations sociales et environnementales s'ignorent-elles mutuellement ? Un essai d'interprétation à partir du thème des inégalités écologiques », in : Cornut P., Bauler T., Zaccai E., *Environnement et inégalités sociales*, Bruxelles : Université de Bruxelles, pp. 23-35.
- UNDP, 2007, *Human Development Report 2007/8. Fighting climate change: Human solidarity in a divided world*, New York, UNDP.
- Wackernagel M., Rees W., 1999, « Notre empreinte écologique », Montréal : Editions Ecosociété, 207p.
- Zaccai E., Villalba B. et Emelianoff C., 2007, « Inégalités écologiques, inégalités sociales.

Bibliographie indicative », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 9 : Inégalités écologiques, inégalités sociales, mis en ligne le 03 mai 2007, consulté le 20 novembre 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/3492>